[illegible] Président de la République [illegible] les hauts fonctionnaires de l'exploitation, [illegible] chemins de fer l'E[illegible] Lille, directeur, et Tony Reynaud, [illegible] général, et M. Noblemaire, directeur [illegible] Wagons-Lits.

A LAVAL

C'est à Laval qu'a eu lieu le premier [illegible] officiel. Le train présidentiel y arrive à [illegible] M. Poincaré, en habit, avec le grand-cordon de la Légion d'honneur, est salué sur le quai de la gare par le préfet, les sénateurs et députés de la Mayenne, le général commandant le 8e corps d'armée, le bureau du Conseil général, le maire et le conseil municipal de Laval. Le maire remercie en quelques mots M. Poincaré d'avoir bien voulu comprendre dans son voyage le chef-lieu de la Mayenne.

Le cortège se forme aussitôt et se dirige vers la préfecture où sont présentées respectueusement les autorités. Après avoir inauguré le nouveau service des eaux, le Président est conduit à l'Hôtel de Ville où un vin d'honneur lui est offert.

Une visite à l'hospital complétée le programme du bref séjour à Laval, d'où le train présidentiel se dirige sur Vitré. On y arrive à cinq heures un quart.

Le ciel est couvert et menaçant, mais il ne pleut pas. La coquette petite ville de Laval est très élégamment pavoisée. Des arcs de triomphe portent l'inscription « Bienvenue au Président ». La population fait à M. Poincaré un très chaleureux accueil.

Une erreur judiciaire ?

LE SOLDAT PÉAN, CONDAMNÉ A MORT, SERAIT INNOCENT : LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME SE PROPOSE DE LE DÉMONTRER.

La Ligue des Droits de l'Homme nous entretenait ces jours derniers du soldat Lorient, condamné à dix ans de travaux forcés pour meurtre, et qui semble bien être innocent.

Elle nous intéresse aujourd'hui à une autre victime : François Péan, soldat à la 12e compagnie du 2e bataillon d'infanterie légère, du bataillon d'Ernoult et de Roussel.

L'affaire s'est passée le 27 avril 1913, au camp de Kesseria (Maroc).

Désigné comme sentinelle, Péan se rendait à son poste en compagnie de deux camarades ; il rencontre le soldat Pasquier qui lui dit : « Tâche toujours de ne pas faire comme les chasseurs du 17 mars ». (En effet, mal gardé par les sentinelles, le camp, le soir-là, avait été surpris par les Marocains ; plusieurs chasseurs furent tués et blessés). « Pas de danger avec moi », répond Péan. Et il ajoute : « Si je vois des ombres suspectes, il n'y a pas à hésiter », et, par plaisanterie, il manœuvre la culasse de son fusil. Le magasin était approvisionné, le bouton quadrille à la position armée. Péan sent que la cartouche est entrée dans le canon, il manœuvre de nouveau la culasse pour l'en retirer et il a l'impression que la cartouche tombe. Avec Pasquier il la cherche dans l'herbe ; mais il est 8 heures du soir, il ne la découvre point. « Tu la trouveras demain », dit Pasquier, et Péan referme la culasse, met son fusil à la bretelle et pour le désarmer, presse sur la gâchette. Est-ce que la cartouche n'était point tombée ou est-ce qu'en refermant la culasse vivement, une nouvelle cartouche s'est introduite dans le canon ? Toujours est-il qu'une détonation retentit.

Le capitaine était à ce moment-là en avant, entre les tranchées et la ligne des sentinelles. « Qui a tiré sur moi, capitaine ? » « Qui a tiré sur moi, capitaine de la compagnie ? » crie-t-il, puis il se précipite furieux et vociférant sur le groupe d'où vient le coup, et il arrête Péan.

Traduit devant le conseil de guerre de Fez, Péan fut condamné à mort le 3 juillet. Par décret en date du 22 septembre, sa peine fut commuée en celle de vingt ans de travaux forcés.

Saisie de l'affaire par l'avocat de Péan, Me André Berthon, et par le comité de défense sociale, qui en avait fait une première étude, la Ligue des Droits de l'Homme en a confié l'examen à un de ses conseils juridiques, Me Gaudchaux-Branschvicg, et celui-ci prépare un mémoire détaillé qui réduira à néant les charges pesant sur le condamné.

Ce que nous pouvons affirmer dès maintenant, c'est que l'instruction a été faite dans de telles conditions que l'erreur devait nécessairement se produire. Non seulement l'officier qui recueillit et rédigea les témoignages fut le capitaine de la compagnie, c'est-à-dire la prétendue victime, mais encore on n'entendit point à l'instruction ni à l'audience, les témoins à décharge qui voulait produire Péan. Au conseil de guerre notamment, un seul témoin fut cité : le sergent Rouzet, lui-même suspect et tard, qui avait toutes sortes de raisons d'en vouloir à Péan et qui l'accuse effrontément.

Or, depuis la condamnation, le comité de défense sociale et la Ligue des Droits de l'Homme ont interrogé ou fait interroger les témoins non entendus. Tous, et ils sont nombreux, affirment sans la moindre équivoque que le coup de fusil ne pouvait viser le capitaine, car la balle partit dans une direction opposée à celle où il se trouvait.

Ces témoignages constituent des faits nouveaux qui vont permettre de reviser le procès.

Le Ministère de la Justice, avec qui M. Guernut, secrétaire général de la Ligue, a conféré plusieurs fois de l'affaire Péan, paraît disposé à soutenir le pourvoi. Les lecteurs viennent du Ministère de la Guerre.

Pour les vaincre, la Ligue des Droits de l'Homme, par l'intermédiaire de ses sections, fait appel à l'opinion publique. Convaincue de l'innocence de Péan, elle ne négligera rien pour la faire éclater et obtenir la réhabilitation qui s'impose.

La Manifestation des socialistes AU REICHSTAG

Berlin, 29 mai.

La Chambre des seigneurs de Prusse s'est occupée de la manifestation socialiste qui a eu lieu lors de la clôture du Reichstag. On se rappelle que les socialistes, au lieu de quitter la salle avant les vivats à l'empereur, comme ils l'avaient fait jusqu'alors, restèrent debout se lever. Le président exprima son indignation. Les autres députés protestèrent vivement.

Ce matin, le député conservateur comte d'York de Wartenburg a demandé au ministre de la justice si les députés socialistes ne seraient pas poursuivis pour cette attitude, car le décret de l'empereur lui les parlementaires ne jouissent plus de leur immunité.

Le ministre a répondu qu'à son avis et celui du procureur général s'étaient les vivats à l'empereur qui clôturaient la session et que les poursuites obtiraient à un verdict d'acquittement. Dans ces conditions, il était préférable de renoncer à des poursuites.

Les Etats-Unis et le Mexique

LES ETATS-UNIS ET L'ALLEMAGNE

Londres, 29 mai.

Il est de nouveau question, dans la presse américaine, des deux navires allemands, le « Kronprinzessin Cecilie » et le « Bavaria », qui, à la demande du gouvernement de Berlin, auraient quitté les eaux mexicaines sans avoir débarqué les munitions de guerre destinées au général Huerta.

Les journaux des Etats-Unis prétendent aujourd'hui que le débarquement a bien été effectué et qu'on n'est trop pressé de féliciter l'Allemagne de ses bons procédés.

Dans l'Enseignement technique

Nous apprenons que M. Jacques Vandier, filateur à Lons, président de l'Association des Anciens Elèves de l'Institut Industriel du Nord, vient d'être nommé inspecteur régional de l'Enseignement Technique.

M. Jacques Vandier a donné trop de preuves d'attachement et de dévouement à la cause de l'Enseignement Technique pour que tout le monde n'applaudisse pas à la distinction dont il vient d'être l'objet.

Les rapports si fortement documentés qu'il a consacrés à la crise de l'apprentissage, témoignent au surplus de la sûreté de son érudition et de l'excellence de ses conceptions.

Et nous sommes heureux de joindre nos sincères félicitations à toutes celles qu'a reçues M. Jacques Vandier.

Le curé d'Armentières est condamné pour outrages et diffamation

Ainsi que nous l'avons annoncé, le vicaire Cappaert, curé de l'église du Sacré-Cœur à Armentières, était poursuivi il y a huit jours pour avoir exercé des violences sur la personne d'un jeune élève de l'école laïque dirigée par M. Bodelle à Armentières, et avoir outragé et diffamé ce dernier en présence d'une trentaine de ses élèves. Le jugement a été rendu hier : le tribunal, estimant qu'en bousculant le jeune Caulier, Cappaert n'avait pas outrepassé son droit de police dans son église, a acquitté le prévenu du chef de voies de fait. Mais pour outrages et diffamation envers un citoyen chargé d'un service public, il a condamné Cappaert à 100 francs d'amende. M. Bodelle, partie civile, obtient le franc de dommages-intérêts qu'il avait réclamé.

L'empoisonneuse de Clary

SON POURVOI EST REJETÉ

Le pourvoi formulé par la fille Octavie Locompte, qui avait été condamnée à mort par la Cour d'assises du Nord le 4 mai dernier, vient d'être rejeté par la Chambre criminelle de la Cour de cassation. L'empoisonneuse de Clary est actuellement à la prison de Cambrai où elle a été transférée le 11 mai dernier. Sera-t-elle exécutée ? Elle n'a plus d'espoir maintenant qu'en la clémence présidentielle pour une commutation de peine.

Chronique Scientifique

LE TRAIN VOLANT

Un Français M. Bachelet, vient d'exhiber à Londres un petit modèle de train électrique, fort habilement présenté qui dont le fonctionnement aurait, au dire des journaux anglais, émerveillé nombre de hautes personnalités scientifiques d'Outre-Manche.

Le petit train de M. Bachelet ne repose, en effet, sur rien, il n'est suspendu à rien, il file comme un obus au-dessus d'un rail qu'il ne touche pas. L'inventeur croit pouvoir réaliser ainsi des vitesses de 500 kilomètres à l'heure. Il nous promet un train postal qui transportera, en trois heures les lettres de Paris à Marseille, il nous fait espérer dans la suite un train aussi rapide pour les voyageurs pressés.

Examinons d'abord le principe sur lequel repose cet appareil.

Pour maintenir un porteur en suspension sans aucun contact, et n'ayant d'autre traitement à vaincre que celui de l'air, M. Bachelet fait mouvoir ce porteur dans un champ magnétique convenablement disposé. Tout le monde connaît les phénomènes d'attraction ou de répulsion qu'un aimant exerce sur le fer ou l'acier. Ces phénomènes sont utilisés en grand dans l'industrie pour les appareils de levage. Dans certains établissements métallurgiques, on emploie une pince électromagnétique pour transporter des masses de fer d'un point à un autre. Les machoires des grues ordinaires sont remplacées par de simples palins en rotation avec l'électro-aimant. Ces palins viennent s'appliquer sur la masse à soulever et à l'aide de les aimanter on fait passer un courant dans les électro-aimants pour obtenir une adhérence convenable. Avec une force de trois ou quatre chevaux, on peut ainsi soulever une masse de fer de 2 000 kilos.

Le savant électricien Ethin Thomson a montré, le premier, qu'on peut recourir à la force magnétique pour maintenir un corps en équilibre dans l'air, sans aucun support.

Pendant l'Exposition Universelle de 1889, il réalisa à Paris l'expérience suivante : il posait une petite sphère métallique sur une plaque de fer déposée au-dessus d'un électro-aimant. Dès qu'un courant alternatif passait dans cet électro-aimant, la boule se soulevait et restait suspendue en l'air tant qu'on maintenait le courant.

L'invention de M. Bachelet peut être considérée comme une réalisation ingénieuse de cette expérience. Le porteur est constitué par un cylindre en aluminium terminé à ses deux extrémités par des cônes très aigus. Une longue fils d'électro-aimants, sont disposés le long du chemin que doit parcourir le porteur. Quand on fait passer un courant alternatif dans les électro-aimants le porteur se soulève légèrement et reste en équilibre dans l'espace.

D'autre part, de distance en distance, sont placés des solénoïdes en forme d'anneaux. Par un autre phénomène d'attraction électrique bien connu, ces solénoïdes attirent le porteur. Grâce à un système de contacts automatiques assurés par des petits bakélis fixés au porteur, celui-ci, à mesure qu'il avance, rompt derrière lui et fait agir en avant les deux courants dont il a besoin : le courant sustentateur des électro-aimants et le courant propulseur des solénoïdes qui traverse successivement.

Tel est, débarrassé des détails techniques, le principe du fonctionnement du train volant.

Théoriquement, cela tient parfaitement debout, mais, comme tant d'autres inventions qui paraissaient extraordinaires dans le laboratoire et qui ne purent être réalisées dans la pratique, l'avenir de celle-ci reste assez problématique et il convient de ne l'accueillir qu'avec quelques réserves.

Ce qui frappe le plus dans cette invention, c'est l'absence de surface de roulement. Il semble que les pertes d'énergie soient réduites au minimum. Or, il est démontré depuis longtemps qu'au delà d'une vitesse de 100 kilomètres à l'heure, l'effort nécessaire pour vaincre la résistance de l'air représente la perte principale de l'énergie consommée par un train en marche.

Cette résistance augmente comme le carré de la vitesse et c'est pour cela que les grandes vitesses coûtent très cher. A partir de 200 kilomètres à l'heure, l'effort de roulement devient négligeable.

D'autre part, si l'on envisage le transport des gros poids, on se heurte à des conditions de rendement déplorables. L'air est très peu perméable à l'action magnétique et trois ou quatre chevaux de force suffisent pour soulever une masse de 2 000 kilos appliqués directement contre l'aimant, il faut une centaine de chevaux pour attirer ou repousser à une distance de 5 millimètres un poids de 20 kilos. Et à mesure que la vitesse augmente, la force nécessaire croît hors de toute proportion.

L'invention de M. Bachelet fait parler beaucoup d'elle en ce moment. C'est ce qui m'a engagé à en entretenir les lecteurs du « Progrès du Nord ». Mais, tout en rendant à l'ingéniosité de M. Bachelet, l'hommage qu'elle mérite, il semble permis de considérer son invention comme peu pratique.

H. DE ZAU.

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

LE NAUFRAGE DE L'"EMPRESS OF IRELAND"

NOUVEAUX DÉTAILS

Londres, 29 mai.

D'après les dernières nouvelles de Montréal, parvenues à 7 h. 30, 327 passagers de l' « Empress of Irland », dont 12 femmes, ont été débarqués, 22 sont morts immédiatement après et les autres sont dans un état de grande faiblesse. Les 337 voyageurs sont les seuls survivants. Il y aurait par conséquent un millier de victimes.

Londres, 29 mai, 9 h. soir.

On mande de Montréal : D'après les dernières nouvelles, le nombre des personnes sauvées dans la catastrophe de l' « Empress of Irland » est de 110. Le reste a péri. Le paquebot a été frappé par le « Storstad ». Le choc produisit une déchirure dans la partie du tribord, en-dessous du niveau de l'eau, jusqu'aux hélices.

Montréal, 29 mai.

Il est malheureusement établi que la collision qui s'est produite la nuit dernière a causé une catastrophe des plus désastreuses. A l'heure actuelle bulletin on ignore encore le nombre exact des victimes qui est très élevé. C'est la nuit dernière, vers 1 heure et demie du matin, que la collision s'est produite dans le Saint-Laurent, à 30 milles au-dessus de Mother Point.

Le navire abordeur, le « Storstad », est un vapeur de 3561 tonnes ; il transportait du charbon de Sidney à Montréal.

UNE NOTE DE LA CANADIAN PACIFIC RAILWAY

Sir Thomas Henghlessy, président de la Canadian Pacific Railway, communique au sujet de la catastrophe la note suivante :

La catastrophe, en raison du nombre des morts, est la plus grave qui ait été produite dans l'estuaire du Saint-Laurent. En raison de la distance qui sépare le lieu du sinistre des stations télégraphiques et téléphoniques les plus proches, un retard inévitable se produit dans la transmission des dépêches officielles ; nous comptons recevoir un rapport du capitaine Kendall dans le courrier de l'après-midi.

Ce ce que nous savons, il décrivait que vers 2 heures du matin, le paquebot « Empress of Ireland », qui se trouvait dans les parages de Rimouski, et qui était arrêté en raison d'un brouillard épais, a été abordé de flanc par le vapeur norvégien « Storstad » et désirée dans le milieu de telle manière que les cloisons étanches n'ont pu résister. L' « Empress of Ireland » a coulé en 14 minutes. Au moment où l'accident s'est produit, la plupart des passagers étaient couchés et le temps que la paquebot a mis à sombrer a été trop court pour permettre aux officiers de donner l'éveil aux passagers et de les faire descendre dans les canots de sauvetage dont le nombre était suffisant pour donner abri à un plus grand nombre de personnes que celles qui se trouvaient à bord.

Il est déplorable qu'un tel accident se soit produit dans le Saint-Laurent et qu'il ait survenu à un navire de la catégorie de l' « Empress of Ireland », étant donné toutes les précautions prises par les propriétaires pour assurer la sécurité des passagers. La circonstance la plus triste de ce désastre est naturellement que le nombre des morts est très élevé et je puis dire que tous ceux qui appartiennent à quelque titre que ce soit à la Compagnie du Canadian Pacific éprouvent une douloureuse sympathie à l'égard des familles et des amis des victimes.

UNE NOTE RASSURANTE

Londres, 29 mai.

Le correspondant à Rimouski du journal « La Patrie », de Montréal, télégraphie que les steamers « Lady Evelyn » et « Duryea » sont arrivés dans ce port, ramenant 400 passagers. Les deux capitaines auraient déclaré de façon catégorique qu'aucun passager n'aurait péri. Les hommes de l'équipage seraient également sains et saufs. Les deux navires doivent se transporter le plus rapidement possible sur les lieux de la catastrophe pour porter secours aux naufragés qui seraient encore en détresse.

Un hydro-avion en feu

Toulon, 29 mai.

Un hydro-avion, que pilotait le lieutenant de réserve aviateur Mérineau, ayant le mécanicien Cherrette comme passager, a pris feu ce matin, à 6 heures, au moment où, sortant du hangar à l'arsenal du Mourillon, l'appareil se disposait à prendre son vol à destination de Port-Vendres.

Une chaloupe de secours a recueilli saines et saufs le pilote et son compagnon. L'appareil a coulé.

Le voyage de M. Poincaré A VITRÉ

Vitré, 29 mai.

La cité féodale est en fête ; le train entre en gare à 5 h. 16 ; son arrivée est annoncée par les salves d'artillerie habituelles. A sa descente du wagon, le Président est reçu par le préfet d'Ile-et-Vilaine, M. Saint ; le général Deafarges, commandant le 12e corps d'armée, les parlementaires du département, M. Guyneuil, maire de Vitré, entouré des conseillers généraux et municipaux. Sous la pluie, M. Poincaré se rend à l'Hôtel de Ville.

Le cortège défile par les vieilles rues, précédé des sapeurs-pompiers revêtus, suivant l'antique uniforme d'un bleu tabac, blanc et portant la hâche sur l'épaule. Devant le château (Hôtel de Ville), les archers, en costume de l'époque, forment la haie. La présentation des membres du conseil des corps constitués a lieu dans la grande salle. Le maire de Vitré souhaite la bienvenue au Président, qui répond :

DISCOURS DE M. POINCARE

« Monsieur le Maire, Messieurs,

« Il m'est très agréable de commencer aujourd'hui, par une station dans la ville de Vitré, la trop rapide visite que je viens faire en Bretagne, en attendant qu'il me soit loisible d'entreprendre, une autre année, sur la vieille terre d'Armor, un voyage plus long et plus complet.

« Si bref que soit cette fois mon séjour dans l'hospitalière d'Ile-et-Vilaine et dans celui des Côtes-du-Nord, je ne me serais pas permis de ne pas consacrer quelques heures à votre cité pittoresque dont j'avais, depuis longtemps, gardé l'image en ma mémoire et dont j'ai été heureux de revoir les vieilles maisons de bois, les toits d'ardoise, toute la masse sombre et qui domine la vallée verte. Je ne crois pas qu'il soit possible de prêter à une réception officielle plus de grandeur et plus d'éclat qu'en lui donnant pour décor votre magnifique château qui allie dans un contraste si harmonieux, le charme de la renaissance et la force de l'architecture militaire. Fondé huit ans après l'an mil, par les premiers de vos barons il n'a guère gardé de cette époque lointaine que de glorieux vestiges ; il a subi au cours des siècles bien des transformations ; il a été le témoin de bien des batailles et la victoire de bien des assauts ; mais à travers tant de vicissitudes il est resté garant de votre bravoure traditionnelle et de votre dévouement à la cité. « Ces pierres antiques, dit M. Poincaré en terminant, auxquelles chaque âge en ajoute de nouvelles, n'est-ce pas le symbole de la Patrie, de la Patrie qui se compose à la fois du passé, du présent et de l'avenir ; elles gardent dans leurs souvenirs mêmes les raisons de l'espérance. »

Au moment où le cortège quitte la mairie, la pluie a cessé. Dans la cour du château sont rassemblées les sociétés de vétérans et plusieurs autres sociétés patriotiques.

Le cortège se rend à pied à l'hôpital. Le long de la route, le chef de l'Etat est vigoureusement acclamé par la population de la ville. Il est 5 h. 50 lorsque M. Poincaré arrive à l'hôpital où l'attendent sur le seuil les docteurs Hiesignol et Martinet. M. Poincaré visite l'hôpital et se rend ensuite à la préfecture, où il arrive à 6 h. 05. Les acclamations sont de plus en plus chaleureuses. Un véritable enthousiasme s'est emparé de la foule.

LA SOIRÉE

Ce soir, M. Poincaré assiste à un dîner intime à la préfecture. A ce dîner, qui comprend 32 couverts, sont invités M. Jacquier, le préfet d'Ile-et-Vilaine, le maire et les adjoints de Vitré, M. Glavelle, directeur du réseau de l'Ouest-Etat, M. Noblemaire, directeur du P.-L.-M., ainsi que tous les sénateurs et députés du département. Seul, M. Du Halgouet, député, actuellement indisposé, s'est fait excuser.

Chute d'une corniche sur un échafaudage

UN TUE. — TROIS BLESSÉS

Paris, 29 mai.

Une corniche, détachée d'une maison en construction, rue Vaugirard prolongée, est tombée, cet après-midi, vers une heure, sur un échafaudage. Un ouvrier a été tué et trois autres grièvement blessés.

L'ouvrier tué se nomme Vazeille, âgé de 42 ans, demeurant 52, rue Daubenton.

Les trois autres sont :

Pierre Bergila, 5, rue de l'Exposition, à Paris ; Antoine Médan, 25 ans, rue du Maroc 20 ; Auboyer, 49 ans, 7, rue de la Boucharie, à Saint-Denis.

Chez les instituteurs

LA FÉDÉRATION DES AMICALES EST REÇUE PAR M. VIVIANI

Paris, 29 mai.

La Fédération des Amicales d'instituteurs et d'institutrices publics nous communique la note suivante :

« Suivant l'usage établi, le bureau de la Fédération des Amicales d'institutrices et d'instituteurs avait demandé au ministre de l'Instruction publique d'être entendu avant l'ouverture de la session parlementaire pour lui exposer les études du groupement sur les questions d'ordre général relatives au fonctionnement de l'école primaire et sur les revendications particulières du personnel. L'audience a eu lieu aujourd'hui dans la matinée. L'entretien a tout d'abord porté sur le projet en discussion devant le Sénat. Par suite de l'intervention prolongée de plusieurs sénateurs de la droite, le projet sur la fréquentation n'a pu être voté avant les vacances de Pâques. Si l'on veut appliquer la nouvelle loi à la rentrée d'octobre, il est nécessaire d'en terminer l'examen au Sénat avant l'ouverture de la discussion du budget.

La délégation a insisté auprès de M. Viviani pour que le gouvernement et la commission du Sénat se mettent d'accord à ce sujet. Il restera ensuite à voter le projet de réorganisation de la caisse des écoles qui a parmi ses instituteurs comme la conséquence de la loi sur la fréquentation.

La délégation a exprimé le vœu que le ministre use de son autorité sur la Haute Assemblée pour obtenir la date la plus rapprochée.

Examinant ensuite les revendications matérielles, la délégation a rappelé le vote de la Chambre sur la réduction des prendre pour les maîtres de 49 ans et plus. Le ministre a donné l'assurance qu'il sentiendrait cette réforme au moment de la discussion au Sénat de l'article 63 de la loi de finances. La délégation a demandé que figurent au projet de budget de 1915 les crédits pour réaliser une nouvelle étape vers l'égalité des traitements et la suppression des annuités d'augmentation.

Septuagénaire ensevelie sous un éboulement

Montluçon, 29 mai.

A Beneret, une septuagénaire, connue seulement sous le sobriquet de la « Mère Cok » s'était engagée dans la galerie du puits abandonné, pour y trouver un peu de charbon, lorsque le sol s'effondra soudain, la malheureuse fut précipitée au fond d'une tranchée. Elle était ensevelie sous un volume de terre de plus de huit mètres cubes.

Lorsqu'on parvint à la retirer, elle avait succombé.

La situation politique

UNE REUNION DU PARTI RADICAL-SOCIALISTE

Paris, 29 mai.

Le bureau du comité exécutif du parti radical et radical-socialiste s'est réuni cet après-midi, à 5 heures, pour examiner la situation politique après discussion, il a été décidé : 1° D'envoyer à M. le Président du Conseil l'adresse suivante : « Le bureau du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste proteste contre les bruits tendancieux de certaine presse qui pourraient le mettre en opposition avec le Président du Conseil et renouvelle à ce dernier l'expression de sa confiance et sa sympathie. »

2° Le bureau décide de proposer à la séance plénière du 3 juin, à la suite du rapport sur la situation politique, l'ordre du jour suivant qu'il donne mandat à ses rapporteurs de défendre : Le comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, résolu à faire appliquer dans son esprit et dans sa lettre le programme de Pau approuvé par la majorité du corps électoral, invite ses membres à n'accorder leur confiance qu'à un gouvernement disposé à en poursuivre la réalisation avec le concours des groupes de gauche et leur demande, parallèlement à l'effort continu de la législation, de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la conception de la nation armée qui implique la réduction du service actif et assurer dans le vote du budget et la loi de finances actuellement soumis au Sénat, la couverture financière des nouvelles dépenses militaires par des impôts sur la richesse acquise et de rendre définitives les dispositions fiscales adoptées par la Chambre de 1909.

A l'« Officiel »

Est nommé juge suppléant réintégré près le tribunal d'Avesnes, M. Roger, avocat.

Feuilleton du 30 mai 67

Cocorico

Grand Roman Patriotique

DE

R. FLORIGNI ET CH. VAYRE

— Ah ! Pourquoi qu'il n'est jamais venu me voir avant aujourd'hui ?

— Il s'a pas pu. Il voyageait, sans doute. Mais ceci ne le regards pas. N'oublie pas, Karl, que ton père n'a pas de comptes à le rendre. Ta dois le respecter, lui obéir, ne pas le contredire, ainsi que font les enfants mal élevés. Tu ne voudrais pas passer à ses yeux pour un petit garçon mal élevé ? Que penserait-il de moi, qui me suis occupée de toi ?

— C'est juste, murmura Karl. Je ne dirai rien. Mais ja veux, marraine, que tu viennes avec moi... je ne veux pas te quitter... tu me promets, dis ?

Câlin, il embrassa sa marraine.

— Je viendrai avec mon père. Il faudra qu'il l'aime lui aussi. Tout le monde d'abord. Ta es si bonne, marraine !

— Ton père décidera. Tu peux être certain, dans tous les cas, que je ne l'oublierai jamais. J'irai le voir souvent. Je t'écrirai.

— Non, ce n'est pas la même chose. [illegible] veux.

— Quoi, dit-elle, c'est ton père.

Après avoir traitreusement tué Henri, il s'était approprié le nom et les titres de Wilhelm Schwartz, héritier de l'immense fortune de son père, puis, croyant Wilhelm mort, il avait essayé de capter la confiance de l'empereur.

Et alors, il se passait, une chose inouïe, invraisemblable.

Les deux frères, mis en présence, s'accusaient, étaient emprisonnés tous deux, et finalement, le vrai Schwartz restait en prison, tandis que Ludovic, sous la nom de son frère, triomphait, héritait, reniant son pays si se conduisait en véritable Allemand de naissance et d'origine.

Si, longtemps en lui, le sang maternel l'avait emporté, s'il avait gardé pieusement le souvenir de l'héroïque jeune fille que fut Jeanne Dortailles, sa mère, indignement souillée par l'amour du prince de Schwartz, il n'avait pas tardé, à peine dans le pays de son odieux père, à oublier le passé...

Et à présent, qu'était-il devenu ? Il n'était plus en Allemagne. On le cherchait en vain de toutes parts.

Wilhelm Schwartz, cependant, dans une prison expiait, sous le nom de Ludovic Dortailles, les crimes de son frère... Et jamais, pour lui, ne viendrait la liberté... Il était condamné à une prison perpétuelle...

Hélène, douloureusement, pensait à cela. Elle ignorait le fin de l'aventure, et son ignorance, soigneusement entretenue par Minna Wolfang, était la cause de son injustice envers Ludovic. Car c'était bien lui qui se mourait dans les prisons de Spandau...

Pour comble de malheur, l'héroïque jeune fille, abusée par Minna, en qui elle avait d'abord cru trouver une rivale, avait fait d'elle sa meilleure, son unique amie.

L'astucieuse créature avait fini par convaincre Hélène qu'elle ne rechercherait Ludovic que pour se venger.

Or, cet homme que toutes deux cherchaient, c'était Wilhelm, Wilhelm à qui Minna avait rendu son amour, puisque c'était lui qui l'emportait.

Hélène croyait chercher Ludovic, elle.

En restant l'amie de la Française, Minna espérait arriver à découvrir ce qu'était devenu Wilhelm, qui avait mystérieusement disparu de Berlin, après la condamnation de Ludovic.

Tout ce qui s'était passé avait été tenu secret. Mais Minna avait de puissantes relations, et seule elle avait connu la vérité, que laboureusement, elle cachait à Hélène.

Quel était donc son but ? Nous ne le découvrons pas à le savoir.

Ce qui est certain, c'est qu'à l'heure présente, elle haïssait non seulement Ludovic, qui, selon elle, n'avait pas été à la hauteur de la situation et qui lui avait fait perdre l'amour de Wilhelm, mais elle détestait encore plus Hélène, ayant deviné de quel amour ardent et profond Ludovic l'aimait.

Et déjà, c'était pour elle une joie immense d'entretenir la haine dans le cœur d'Hélène envers un homme qui n'avait cessé d'être digne d'elle.

Les derniers accords de la musique militaire mouraient au loin, entraînant avec eux les cris les plus confus de la foule.

Hélène ferma sa fenêtre. Elle était pâle belle que jamais dans ses vêtements de deuil.

Une glace lui renvoya son visage. Elle eut un sourire navrant.

— Je suis morte à toute joie, à tout amour ! dit-elle tout haut.

— Il ne faut pas dire cela, s'écria une voix joyeuse.

Hélène se retourna. Elle vit Minna Wolfang, qu'elle n'avait pas entendue entrer et qui avait surpris ce cri désespéré.

Hélène ne releva pas la phrase de son amie.

— J'ai reçu des nouvelles d'Allemagne, dit-elle, en désignant un siège à Minna. Celui qui se fait appeler Wilhelm est toujours introuvable ; par contre, on prétend, — mais ceci n'est pas confirmé et ne m'est dit qu'à titre confidentiel, — que le vrai Wilhelm ne serait pas mort.

Minna blêmit.

— Ludovic Dortailles serait libre ? fit-elle.

— Pas Dortailles, rectifia Hélène, celui qu'on a emprisonné sous ce nom, c'est-à-dire le vrai Wilhelm. Si cela pouvait être, j'en serais heureuse pour lui, bien que je n'aie aucun mérite de désirer son bonheur. Mais, c'est plus fort que moi ! C'est bizarre. L'annonce de cette évasion m'a comblée de joie.

Minna Wolfang, se remettant, murmura :

— Moi aussi... moi aussi... Je suis toute saisie, vous voyez !

— Je comprends cela, dit gravement Hélène. Wilhelm est la père de votre enfant.

Minna rougit, essaya de sourire.

— Vous abusez de mes confidences, mignaude-t-elle, c'est mal.

— Pourquoi mal ? Je puis ne pas aimer le fils de l'homme qui a dépouillé les miens et cependant reconnaître que en tant qu'Allemand, il a été conduit en suspect loyal, digne de son pays. Ce n'est pas sa faute si de cruels événements nous ont fait ennemis.

— En effet, en effet, dit précipitamment Minna ; mais laissons ce sujet qui vous attriste, et permettez-moi de répondre à votre bonne nouvelle par une meilleure.

— Ludovic est à Paris ! s'écria Hélène, pâle de colère.

— Je le crois. Je n'en suis pas certaine mais je ne tarderai pas à le savoir. Figurez-vous que dantôt, je passais rue de Lille...

— C'est là qu'est l'ambassade d'Allemagne ! dit machinalement Hélène.

— Oui, fit Minna, rougissant, j'avais été chercher, moi aussi, des renseignements.

— Je ne vous blâme pas. C'est tout naturel que vous alliez chez le représentant de votre pays pour vos affaires personnelles.

— Oh! méchante, fit l'Allemande, boudeuse, vous me jetez toujours mon pays au visage.

— Moi, fit Hélène surprise. Où donc prenez-vous cela ?

— Vous vous haïssez, je le sens bien.

— Vous vous trompez, Minna Wolfang, je déteste l'Allemagne, je ne déteste pas les Allemands. Ce n'est pas du tout la même chose.

— Ah ! fit Minna, un peu interloquée, je vous demande pardon.

— Vous disiez donc, reprit doucement Hélène, qu'en passant rue de Lille.

— Ah ! oui ! Il y a là, à quelques pas de l'ambassade, un ravissant petit hôtel. Un homme en sortait dans une auto, un jeune coupé conduit par un chauffeur portant d'une livrée marron. En sortant, la voiture croisa un monsieur qui s'écria, à la vue de celui qui était assis dedans :

« Tiens, Dortailles, comment ça va ? » Mais le monsieur interpellé ne regarda même pas celui qui lui parlait. Il passa rude, dédaigneux. Lui-là partit à toute allure. Intrigué, je m'approchai du monsieur resté sur le trottoir et qui, furieux, murmurait : « Pouvoir ! Imbéciles ! » Je me mis à rire. Il se mit à rire aussi, et s'adressant à moi :

« — Après tout, dit-il, cela arrive souvent dans la vie que d'anciens camarades qui ont fait fortune méprisent ceux qui n'ont pas eu de chance.

(*A suivre*).